

Environnement | Le SLIME, un nouvel outil pour lutter contre la précarité énergétique



Dans le cadre des Assises Européennes de la Transition Énergétique, qui se tiennent en ce moment même au Palais des Congrès de Bordeaux, de nombreux thèmes sont abordés au travers de conférences et de tables-rondes et notamment celui du SLIME, le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie du Département de la Gironde et de Bordeaux Métropole. Cet outil a pour ambition de lutter contre la précarité énergétique des ménages. Zoom sur le SLIME du Département ...

Lutter contre la précarité énergétique. Telle est l'une des priorités du Département de la Gironde ; d'où la mise en place en 2013 par le CLER – le Réseau pour la transition énergétique- d'un SLIME, un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME). Cet outil de politique publique permet d'organiser et de coordonner ses actions de lutte contre la précarité énergétique sur son territoire tout en aidant très concrètement des ménages à sortir de leur situation. Ce sujet fut au cœur d'un atelier proposé le 29 janvier en fin de matinée lors des Assises Européennes de la Transition Énergétique au Palais des Congrès de Bordeaux.

« Ce dispositif marche bien »

« Le SLIME est un outil issu d'un programme de recherche et déployé par le CLER, définit en introduction Léo Pardo, responsable de projets précarité énergétique au CLER. Une soixantaine de collectivités l'ont déjà mis en place à l'heure actuelle et nous avons collecté des retours d'expériences positifs ». Ce programme est éligible aux CEE depuis 2013, donc possibilité de demande de subventions. « Ce dispositif marche bien », ajoute Laurent Vitry, chef de projet précarité énergétique du Département de la Gironde. En effet, depuis 2013, aux quatre coins de l'hexagone, plus de 30 000 ménages ont pu bénéficier de cet outil et 13 000 sont accompagnés chaque année. « Aujourd'hui, 41 collectivités ont activé leur SLIME. Des collectivités qui souhaitent du reste le déployer plus massivement sur leur territoire », spécifie Léo Pardo. Le SLIME permet de répondre à la problématique du repérage des ménages en précarité énergétique en centralisant les signalements de ménages vers une plateforme et en déclenchant des visites à domicile pour réaliser un diagnostic sociotechnique et en encourageant tous les acteurs du territoire à s'organiser pour leur proposer des solutions variées et adaptées. Cette démarche répond à trois étapes celles du repérage, du diagnostic sociotechnique et de l'orientation.

Repérer, diagnostiquer et orienter

La première étape permet donc de repérer les ménages en mettant en place un réseau de donneurs d'alertes, en utilisant des fichiers FSL (Fonds de solidarité pour le logement), en communiquant ou encore en créant des animations locales. La deuxième étape consiste à faire le diagnostic sociotechnique, en clair identifier les problématiques du ménage en s'intéressant à la situation sociale et financière du ménage, à l'état du bâti et des équipements et aux usages de l'énergie dans le logement. Une fois le diagnostic établi, des conseils personnalisés sont proposés, ainsi qu'une installation gratuite des petits équipements économes en eau et en énergie. La troisième étape de ce dispositif oriente ces ménages vers des acteurs leur proposant des aides financières ponctuelles, des aides et expertises sur la rénovation énergétique, un accompagnement à l'auto-réhabilitation, des conseils juridiques... « Le CD33 a fait le choix de passer exclusivement par les travailleurs sociaux et partenaires (MSA, CAF, CCAS, CHU, CIAS...) pour accompagner ces ménages, souligne Laurent Vitry. Lors des visites nous prodiguons des conseils qui ne sont pas neutres sur la gestion du chauffage ou encore le réglage du chauffe-eau. Et nous constatons des évolutions positives des consommations. Nous leur délivrons également un kit économie d'eau et d'énergie. » Pendant un an, ces ménages sont accompagnés pour répondre au mieux à leurs besoins, « nous avons trouvé dans le SLIME une prolongation de nos actions sociales vers ces ménages en grande précarité énergétique », ajoute Laurent Vitry.

Bilan du SLIME girondin

En 2017, le Département a mis en place son SLIME en Sud Gironde et dans le Libournais (191 ménages testés). En 2018, dans le Médoc (320 ménages accompagnés). En 2019, en Haute-Gironde (500 ménages). En 2020, sur la quasi-totalité du territoire girondin (1 000 ménages). « Malgré tout ce que nous mettons en place nous nous battons avec des bouts de ficelles car la loi n'est pas de notre côté, assure Laurent Vitry. Tant qu'il ne sera pas écrit noir sur blanc que les propriétaires doivent isoler l'habitat ancien, ce sera compliqué. » Le Département coordonne ce dispositif avec les acteurs du territoire GIP FSL33, CAF, MSA, Pôle Département de Lutte contre l'habitat indigne, ARS, OPAH... Ces derniers se réunissent une fois par mois pour évaluer l'impact de leur action. En moins d'un an, 217 ménages accompagnés dans le cadre du SLIME ont été interrogés, 98 d'entre eux ont répondu au questionnaire. 73 ont été relogés ou ont déménagé. Et 65 sur les 98 réponses sont sortis de la précarité énergétique.



Sybille Rousseau

Crédit Photo : SR

Publié sur aqui.fr le 29/01/2020

[Url de cet article](#)